



PESSAC
4ème édition des marches et des courses pédestres " La Course du Petit Prince"

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – L'ÉVÈNEMENT

Le jeudi 29 mai 2025, la Course du Petit Prince – la CdPP, association caritative à but non lucratif organise la 4ème édition de la course pédestre nature dénommée : La Course du Petit Prince au profit de la recherche contre les cancers rares (sarcomes) des enfants et jeunes adultes.

La **totalité des dons et des bénéfices** obtenus grâce aux inscriptions sera **reversée** à l'Institut Bergonié pour le programme de recherche national RHU CONDOR contre les Sarcomes.

L'organisation de l'événement s'engage à publier en toute transparence sur la page facebook <https://www.facebook.com/LaCourseDuPetitPrince/> et aux participants/donateurs le bilan financier, le reversement à l'Institut Bergonié et à communiquer sur l'utilisation des dons.

Article 2 – PROGRAMME

Deux marches de 5 et 11 km, deux courses enfants 1 km (6-9 ans) et 2 km (10-14 ans), deux trails de 7 (à partir de cadet) et 17 km (à partir de Junior soit 18 ans) et une course relais de 12 km se dérouleront sur un circuit nature, plat et aménagé de la commune de Pessac. Ces parcours traversent les bois du Bourgaillh, des sources du Peugue avec des passages autour des lacs de Romainville et Cap de Bos. Les départs seront donnés à l'entrée du site du Bourgaillh (160 av.de Beutre 33600 PESSAC), à :

9h00 pour la marche 5 km

9h15 pour la marche 11 km

9h30 pour la course enfants 1 km (à l'intérieur du Bourgaillh)

9h50 pour la course enfants 2 km (à l'intérieur du Bourgaillh)

10h30 pour le trails adultes.17 km

11h00 pour le trail adultes.7 km

14h00 pour le relais par équipe 3x4 km (à l'intérieur du Bourgaillh)

Les arrivées des épreuves seront jugées dans l'enceinte même du site du Bourgaillh . Seuls la course enfants 2 km et les trails 7 et 17 km seront chronométrés et donneront lieu à un classement/podium/récompenses.

Les dossards des coureurs devront être portés obligatoirement sur le devant et visibles ceci pendant toute la durée des courses pédestres.

Article 3 – CONDITIONS

La marche est ouverte à toutes et à tous.

Pour les courses enfants, une autorisation parentale est indispensable et obligatoirement signée par le représentant légal avec mention de ses nom et prénom ; le document type est disponible sur le site ProTiming.

Les trails adultes sont ouverts aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans, Hommes et Femmes, licenciés ou non. Pour les mineurs à partir de 16 ans, une autorisation parentale est indispensable et obligatoirement signée par le représentant légal avec mention de ses nom et prénom.

Article 4 – INSCRIPTIONS/TARIFS/RETRAITS DOSSARDS

Inscriptions :

Les inscriptions peuvent être enregistrées à l'avance en ligne sur le site internet <https://www.protiming.fr/Runnings/detail/7619>

Si dossards encore disponibles, des inscriptions seront possibles sur place le jour de la course jusqu'à :

- 8h30 pour la marche,
- 9h00 pour les courses enfants,
- 10h pour les trails adultes,
- 13h pour le relais.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'association « La course du Petit Prince » ; paiement par Carte Bleue possible.

Tarifs :

Les frais d'engagement pour les **inscriptions sur le site internet** sont fixés à

- 5,80€ (0,80€ de frais bancaire) pour la marche de 5 Km (gratuit pour les mineurs),
- 8€ (1€ de frais bancaire) pour la marche de 11 Km (gratuit pour les mineurs),
- 7€ (1€ de frais bancaire) pour les courses enfants
- 13,20€ (1,20€ de frais bancaire) pour le trail de 7 km,
- 20,20€ (1,20€ de frais bancaire) pour le trail de 17 km
- 22,50€ (1,50€ de frais bancaire) pour le relais par équipe de 3 sur 12 km

Les frais d'engagement pour les **inscriptions le jour de la course** sont fixés à

- 7€ pour la marche de 5 Km (gratuit pour les mineurs),
- 9€ pour la marche de 11 Km (gratuit pour les mineurs),
- 8€ pour les courses enfants
- 15,00€ pour le trail de 7 km,
- 24,00€ pour le trail de 17 km
- 30,00€ pour le relais par équipe de 3 sur 12 km

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Retraits des dossards :

Vu le nombre de participant, il est conseillé de venir retirer les dossards avant le jour de la course.

Les dossards pourront être retirés :

- Le vendredi 23 mai 2025 de 14h à 19h au magasin Running Conseil 1, place du Monteil 33600 Pessac (*)
- Le samedi 24 mai 2025 de 10h à 19h au magasin Running Conseil 1, place du Monteil 33600 Pessac (*)
- le mercredi 28 mai 2025 de 14h à 21h sur le site de la forêt du Bourgailh 160, avenue de Beutre 33600 Pessac (**)
- le jeudi 29 mai 2025 (jour de la course) à partir de 7h30 sur le site de la forêt du Bourgailh 160, avenue de Beutre 33600 Pessac (**)

(*) Une pièce d'identité sera demandée chez Running Conseil

(**) Une pièce d'identité ainsi que le numéro de dossard (affichage à l'entrée du site) seront demandés pour les retraits sur site.

Article 5 – DONS

Nous offrons la possibilité à chacun d'effectuer un don defiscalisable à 66% (fourniture d'un CERFA) en complément de l'inscription pour la marche ou les courses,

soit sur les sites internet

<https://www.helloasso.com/associations/la-course-du-petit-prince-la-cdpp/formulaires/1>

<https://www.protiming.fr/Runnings/detail/7619> (au moment de votre inscription internet)

soit sur place le jour de la course.

Article 5 – ASSURANCE

Uniquement pour le relais 12 km et les trails 7 et 17 km.

Pour les personnes majeures, la validation des inscriptions aux trails (7 et 17km) et la récupération des dossards, il est obligatoire (article L. 231-3 du Code du Sport) de fournir :

- soit une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) à effectuer et télécharger sur <https://pps.athle.fr/> datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve.
- soit un certificat médical ou photocopie datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et attestant de **«l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition»**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident
- soit être titulaires :
 - d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
 - ou titulaires d'une Licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée telles que la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
 - ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne;
 - ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves ou sur le village et qui résulterait au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériel.

L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

L'épreuve est par ailleurs couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'association auprès de la MAIF.

Articles 6 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des courses est assuré par la société Pro Timing via une puce intégrée au dossard. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Ayant fait le choix d'une approche éco-responsable, les dossards avec puces sont réutilisables; les coureurs devront rendre leur dossard passée la ligne d'arrivée.

Les résultats seront diffusés en live sur www.protiming.fr

Pro timing adressera par messagerie les résultats et une enquête de satisfaction à tous les finishers des épreuves chronométrées. Possibilité de télécharger des « Diplômes coureurs ».

Article 7 - SERVICES

La sécurité sera assurée tout au long du parcours par la présence de signaleurs dûment enregistrés auprès de la mairie. Les traversées de voies seront systématiquement sécurisées par 2 deux signaleurs. Un canal de communication entre les signaleurs et la direction de course sera spécialement dédié et activé pendant les épreuves. La circulation automobile sera neutralisée pendant le passage des coureurs. Les secouristes de La Protection Civile seront présents sur la course.

Kilométrage indiqué tous les km au sol et par panneaux sur le côté droit du circuit trail 17 km..

Nous mettons à disposition des participants aux trails les services gratuits suivants :

- une consigne abritée et surveillée sur le village pour les sacs (1 par personne)
- un stand kiné à l'arrivée (sous réserve de disponibilité des étudiants kinésithérapeutes)

2 postes de ravitaillement seront placés sur le parcours trail 17 km aux 7^{ème} km, 12^{ème} km et 1 poste à l'arrivée pour les coureurs.

1 postes de ravitaillement sur le parcours marche 11 km à mi-parcours et 1 poste à l'arrivée des marcheurs 5 et 11 km

Des postes de ravitaillement séparés pour les enfants et les marcheurs à l'arrivée sur le village.

A l'arrivée des courses enfants, nous mettons en place un sas pour que les parents récupèrent en toute sécurité leurs enfants. Merci aux parents d'être présents à la sortie du sas. L'organisation déclinant toute responsabilité une fois ce sas franchi par leurs enfants.

Des activités gratuites sous la surveillance et la responsabilité des parents, sont proposées aux enfants mineurs sur le village (activités que vous pouvez retrouver sur le site <https://coursedupetitprince.fr/>).

1 parking vélo/trottinette/roller est mis à disposition à proximité de la ligne de départ muni de barrières vauban pour les sécuriser avec vos anti-vols.

ATTENTION : Privilégiez le co-voiturage ! Les places de parkings voitures sont limitées sur le site du Bourgaillh. Néanmoins nous mettrons à disposition un parking supplémentaire avenue de Magonty à Pessac. Pour plus de précisions, consultez notre site <https://coursedupetitprince.fr/>

Article 8 – PODIUMS/RECOMPENSES

- Un t-shirt technique remis lors du retrait des dossards aux 500 premiers inscrits sur le trail de 17km
- Un goodies CdPP (ex : casquette) remise lors du retrait des dossards aux inscrits sur le trail de 7km
- Médailles pour les enfants à l'arrivée et récompenses pour les premiers garçon/fille du 2 km
- Coupes et lots en vins aux trois premiers/premières des courses trail adultes.
- Trophée du Petit Prince aux équipes premières masculine et féminine du relais.

Article 9 - DOPAGE

Les participants aux courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et des règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course.

Article 10 – ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE : CHARTE DE BONNE CONDUITE

Réduction de l'impact carbone :

Nous encourageons l'accès au site du Bourgaillh par des moyens de transport dits « propres » (vélo, trottinette, roller, ...).

« Allez-y avec le réseau TBM ! »

Nous valorisons également les transports en commun avec notre partenaire TBM qui vous permet de vous rendre sur le site de départ en évitant les problèmes de stationnement. Toutes les informations sont disponibles sur www.infoTBM.com

Des parkings spécifiques délimités et dédiés aux vélos, trottinettes ou rollers seront orchestrés et mis à disposition des participants à proximité du départ des courses. Charge à chacun de se munir d'un système antivol adapté pour les sécuriser sur les barrières. L'organisation déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Nous encourageons fortement le covoiturage car les parkings voiture que nous prévoyons ne pourrions accueillir plus de 200 véhicules.

Nous vous renvoyons sur notre site internet et notre page facebook dédiée à l'événement pour obtenir de plus amples informations sur l'accès et les conditions d'accueil (<https://coursedupetitprince.fr/> <https://www.facebook.com/LaCourseDuPetitPrince>)

Collecte et tri des déchets :

Chaque participant s'engage à trier et répartir ses déchets générés avant, pendant et après la course dans les poubelles présentes sur le site.

Dans les zones de ravitaillement sur le parcours 17 km en pleine nature, respectez le périmètre de 15 m au-delà duquel vous ne devez et pourrez jeter vos déchets librement.

Pour les marcheurs nous encourageons le « plogging » ou ramassage des déchets trouvés sur et en proximité du parcours. Des sacs plastiques seront disponibles sur le village au retrait des dossards et vous pourrez les vider à l'arrivée dans les poubelles prévues à cet effet.

Respect des sites naturels empruntés :

Chaque concurrent s'engage à être respectueux de l'environnement sur le parcours et sur le site de départ/arrivée. Evitez de vous écarter des sentiers balisés et prenez vos précautions avant le départ pour ne pas transformer les bois et espaces verts en toilettes municipales.

Ravitaillement raisonné :

Bien que nous prévoyions des gobelets recyclables, optez pour le mode autonomie en vous munissant de votre propre verre ou gourde pour réduire au maximum l'impact plastique des bouteilles et l'usage de gobelets.

Article 11 – REMBOURSEMENT

Chaque engagement est ferme et définitif.

Le prestataire ProTiming, propose en option lors de l'inscription, une assurance annulation individuelle. Voir les modalités sur le site d'inscription.

Article 12 - ANNULATION

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée, reportée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

En cas d'annulation de l'organisation, les frais d'inscription déjà versés seront remboursés aux participants qui en feront la demande.

Article 13 - DROIT A L'IMAGE et DONNEES PERSONNELLES

L'engagement aux épreuves de La Course du Petit Prince inclut l'accord de la diffusion par les organisateurs des photographies ou vidéos réalisées pendant la manifestation. Le prestataire ProTiming, se réserve le droit de réutiliser uniquement les coordonnées mails des participants pour les tenir informés par messagerie électronique des événements de running.

Article 14

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

J-F. SUBILLEAU

Président et organisateur de La CdPP

